

2e  
 degré

FICHE PÉDAGOGIQUE

## Diversité

### Évaluer la part de la diversité dans les représentations médiatiques

#### Compétences du socle travaillées :

- La formation de la personne et du citoyen
- Connaître les valeurs de la République française
- Exercer son esprit critique, faire preuve de réflexion et de discernement
- Les représentations et l'activité humaine : raisonner, imaginer, élaborer, produire
- Se questionner sur les enjeux démocratiques liés à la production participative ; d'informations et à l'information journalistique

#### Thématiques traitées :

- Lutte contre les discriminations
- Fonctionnement d'une institution
- Représentations du monde véhiculées par les médias audiovisuels

Dans le cadre d'un travail d'évaluation de la part de la diversité dans les représentations médiatiques, il convient de bien sensibiliser les élèves à ce que l'on entend par « diversité de la société ».

**Présenter les différents critères** : l'âge, le sexe, l'origine, l'appartenance ou la non- appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une prétendue race, la grosseur, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les opinions politiques, les activités syndicales, les opinions philosophiques, les croyances ou appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée, la situation de famille, l'apparence physique, le nom, les mœurs, le lieu de résidence, la perte d'autonomie, la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, la domiciliation bancaire<sup>1</sup>.

## Ébauches de scénarios

### Scénario 1

#### La question de la mesure des diversités en France

Le 19 mars 2019, les enjeux inhérents à l'utilisation de statistiques ethniques en France étaient posés dans un article du Monde<sup>2</sup> : « *Si l'utilité ou le bien-fondé des statistiques ethniques ne pose plus question dans certains pays, le débat est toujours très vif en France, où s'opposent généralement le souhait de mesurer les discriminations et la volonté de préserver la culture universaliste française, qui ne reconnaît aucune communauté en République.* » **Présenter** les enjeux de ce débat en classe, comparer la position de la France avec d'autres pays.

### Scénario 2

#### La perception des diversités dans les programmes

Conscient du rôle central joué par les médias audiovisuels dans la construction des représentations sociales et du vivre ensemble, l'Arcom (ex CSA) a souhaité établir une photographie de ce que donnent à voir les médias audiovisuels de la diversité de la société française. Pour ce faire, elle a créé en 2009 le baromètre de la diversité ; un outil dont la force est de reposer sur la perception de sens commun des représentations qui lui permet dès lors, d'appréhender un sujet qui, s'agissant des origines, ne fait pas l'objet de statistiques nationales.

<sup>1</sup> Source : le site du Défenseur des droits : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>.

<sup>2</sup> *Le Monde*, « La difficile utilisation des statistiques ethniques en France », le 19 mars 2019 : [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/03/19/la-difficile-utilisation-des-statistiques-ethniques-en-france\\_5438453\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/03/19/la-difficile-utilisation-des-statistiques-ethniques-en-france_5438453_4355770.html).

## Scénario 2 (suite)

### Quel type de représentation de la diversité dans les programmes ?

#### Le cas d'un journal télévisé

**Choisir** un journal télévisé avec les élèves et visionner en classe les sujets qui le composent, afin d'identifier les types de diversité présents.

**Interroger** ensuite les élèves sur ce qu'ils ont vu : les personnes qui sont intervenues à l'antenne, étaient-elles représentatives de la diversité des sexes, des catégories socioprofessionnelles, des origines perçues, des âges ? Il y avait-il des personnes en situation de handicap ? Dans des situations de précarité ? Enfin, étaient-elles représentatives de la diversité des territoires (urbain, zone péri-urbaine, rural, etc.) ?

**Échanger** avec les élèves sur les différences de perception de la diversité qui se dégagent de ce visionnage.

#### Déduire de données statistiques les représentations de la diversité à l'œuvre dans les médias audiovisuels

La grille de lecture est un outil qui permet d'analyser un programme, de comprendre ce qui nous est donné à voir et donc de percevoir plus finement ce qu'il se joue à l'image s'agissant de la représentation des diversités de la société française. C'est également un outil qui permet de produire des statistiques globales et de dégager des tendances.

**Demander** aux élèves de définir une liste de questions (cf. questions proposées ci-dessus) et de créer un tableur dans lequel elles seront insérées. Inviter les élèves à visionner de nouveau le journal télévisé et à indexer les intervenants (sans indiquer leurs noms) dans le tableur en répondant pour chacun aux diverses questions. Il s'agit encore une fois ici d'un exercice de perception et non d'une recherche de « vérité » afin de disposer de données pouvant alors être comparées avec les statistiques nationales (notamment celles de l'INSEE) sur la composition de la société française.

**Répartir** la classe en groupes et procéder au visionnage des programmes sélectionnés en complétant le tableau. La constitution de groupes permettra aux élèves d'échanger sur des séquences pour lesquelles le renseignement du tableau de visionnage n'aura pas été évident ; ces discussions permettront de dégager une interprétation commune.

À partir des données rassemblées dans ce tableau, demander aux groupes d'élèves d'identifier les principaux constats. Les inciter à manipuler et croiser les données en leur posant des questions ; à titres d'exemples :

- *Combien y a-t-il de personnes perçues comme étant handicapées dans le programme ?*
- *Comment sont-elles présentées (positivement, négativement, de manière neutre) ?*
- *Occupent-elles un rôle central ou plutôt secondaire ?, etc.*



**Voir tableau de visionnage sur le site de l'Arcom**

**Demander** aux groupes d'élèves de réaliser une infographie reprenant la donnée qu'ils estiment la plus importante à retenir. Ces illustrations pourraient venir alimenter la rédaction d'un article qui pourrait être publié dans le média scolaire de l'établissement.

## Ressources pour scénarios



### 3 vidéos

[EMI - Vidéo 9 - Baromètre ; EMI - Vidéo 10 -15.10.2017 ; EMI - Vidéo 11 - 12.10.2017](#)



### Ressources :

- [La fiche ressource de l'Arcom sur la représentation de la société française et la lutte contre les discriminations](#)
- [Baromètre de la diversité 2019](#)
- [Baromètre de la diversité 2022](#)
- [Charte relative à la représentation des personnes handicapées et du handicap dans les médias audiovisuels](#)

### Pour aller plus loin :

Identifier les représentations quantitatives de la diversité dans d'autres programmes et notamment les fictions etc.



[EMI - Vidéo 12 - Journalisme et Handicap](#)

[EMI - Vidéo 13 - Handisport](#)

[EMI - Vidéo 14 - Diversité et série](#)

## Scénario développé par des enseignants de l'académie de Créteil

**3h**

### Scénario : « Changer les images pour changer les mentalités »

Séquence proposée par Monsieur Séverin Ledru Milon, professeur d'histoire-géographie au collège Iqbal Masih (Saint-Denis), formateur du CLEMI de l'académie de Créteil. CC BY-NC-SA 4.0

<p><b>Niveaux</b> : collège, lycée</p> <p><b>Disciplines</b> : Enseignement moral et civique (EMC), Education aux médias et à l'information (EMI), Français, Mathématiques, Info-documentation</p> <p><b>Matériel</b> : ordinateurs, vidéoprojecteur</p>	<p><b>Notions clefs</b> : discriminations, stéréotypes, lien social, déontologie de l'information, libertés, régulation</p>
<p><b>Objectifs généraux</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Travailler</b> sur le rapport à la citoyenneté des élèves</li> <li>• <b>Initier</b> au droit : comprendre le principe de régulation des médias et sa mise en œuvre en démocratie, en conformité avec les principes de liberté d'expression</li> <li>• <b>Découvrir</b> les prérogatives de l'Arcom en matière de lutte contre les discriminations</li> <li>• <b>Développer</b> l'esprit critique des élèves : apprendre à lire et à décrypter des images, identifier les stéréotypes qu'elles peuvent comporter</li> </ul>	

**Problématique** : Comment les médias participent-ils à la représentation de la diversité de la société française ? Sont-ils un vecteur de remise en cause ou de perpétuation des stéréotypes ?

### **Déroulement**

- ✓ **Séance 1 - Français [1 heure] : appréhender la notion de diversité et les enjeux liés à la représentation de celle-ci dans les médias**
- En accroche, **diffusion** d'une vidéo issue de la série *La clé des médias* intitulée « les stéréotypes dans les médias ». Un programme conçu par France Télévisions, Radio France et le CLEMI disponible sur Lumni : <https://www.lumni.fr/video/les-stereotypes-dans-les-medias#containerType=program&containerSlug=les-cles-des-medias>
- **Faire réagir** les élèves :
  - sur la notion de stéréotype
  - sur la responsabilité sociétale des grands médias dans la représentation de la diversité de la société française

Une phrase de la vidéo peut être mise en exergue pour susciter débats et / ou réflexions « **changer les images pour changer les mentalités** ».

- **Travail en groupe** des élèves invités à réfléchir sur la notion de diversité au sein de la société française : *qu'est-ce qui rend les membres de la société française « divers » ? Quels sont les critères de la diversité ?*
- **Mise en commun** des idées issues des différents groupes (via des post-it, un nuage de mot, une prise de notes au tableau...).

Afin de s'assurer que les élèves soient exhaustifs dans leur description de la diversité, le professeur oriente la discussion si des points importants lui semble manquants.

Deux documents peuvent être utiles pour la préparation de la séance afin de connaître les critères de diversité retenus par les des institutions en charge de ces questions :

- Les sept critères du baromètre de la diversité utilisés par le CSA  
<https://www.csa.fr/Protéger/Représentation-de-la-diversité/Qu-est-ce-que-le-baromètre-de-la-diversité>
- Les critères de discrimination établis par le défenseur des droits  
<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>
- Après la mise en commun, les élèves **sélectionnent** les critères qui leur semblent les plus pertinents pour évaluer la représentation de la diversité dans les médias. Le professeur s'assure que les critères choisis soient relativement peu nombreux et qu'ils permettent de dégager des enseignements (les questions fermées étant privilégiées). Il s'assurera également que ces critères soient aisément repérables par les élèves dans les contenus médiatiques.

Exemple de critères à retenir pour permettre aux élèves d'analyser la représentation de la diversité :

- **Sexe** : homme, femme
- **Handicap** : oui, non
- **Le lieu de résidence** : ville centre, banlieue, couronne périurbaine, espace rural
- **La catégorie socioprofessionnelle** : « CSP + », « CSP - », « inactifs » et « activités marginales ou illégales »
- **L'origine perçue** : perçu comme « blanc », perçu comme « noir », perçu comme « arabe », perçu comme « asiatique », « autre »
- ✓ **Séance 2 - Mathématiques ou EMC [1 heure] : évaluer quantitativement et qualitativement la représentation de la diversité dans les contenus médiatiques**
- En amont de la séance le professeur **établit** une grille d'analyse des contenus médiatiques à partir des critères sélectionnés par les élèves. Cette grille pourra prendre la forme d'un tableur de type tableur Excel afin de faciliter l'exploitation des données, à défaut, une grille papier est distribuée.

**À savoir** : L'Arcom demande aux éditeurs de contenus de remplir un tableau d'indexation reprenant les sept critères du baromètre de la diversité mentionnés ci-dessus. Le tableau est accessible au lien suivant : <https://www.arcom.fr/sites/default/files/2024-05/Arcom-Tableau-indexation.xlsx>

- Cette grille permet une **analyse quantitative** de la représentation de la diversité dans le programme choisi. Il peut être intéressant de coupler ces critères avec des critères permettant une **analyse qualitative** de la prise des paroles des différents intervenants.

**À savoir** : Dans le cadre d'une étude sur les femmes pendant la crise du COVID, l'Arcom a établi une typologie de rôle pour permettre de préciser le contexte dans lequel les femmes prennent la parole (la méthode est présentée dans l'annexe 1 de l'étude suivante : <https://www.csa.fr/Informer/Collections-du-CSA/Observatoire-de-la-diversité/La-représentation-des-femmes-dans-les-médias-audiovisuels-pendant-l-épidémie-de-Covid-19>).

- En s'inspirant de la méthodologie de l'Arcom, il est possible d'établir une liste de rôle : représentants de l'Etat (préfet...) ; témoin ; témoin professionnel (syndicat...) ; expert ; personnalité politique ; présentateur / journaliste.

Selon les attentes du professeur, il est possible d'aller plus loin dans l'analyse qualitative en ajoutant des questions à la grille d'analyse. Par exemple il est possible de demander :

- Comment les intervenants sont-ils présentés (positivement, négativement, de manière neutre) ?
- Occupent-ils un rôle central ou plutôt secondaire ?
- En considérant cette double approche, la grille d'analyse pourrait avoir la forme suivante :

Reportage		qualité de l'intervenant (témoins, experts...)	Rôle de l'intervenant (central, secondaire...)	CSP / profession	Origine perçue	Handicap	Lieu de résidence	Sexe	L'intervenant est-il nommé ?	Commentaires sur l'intervention
Reportage 1	Intervenant 1									
	Intervenant 2									
	Intervenant 3									
Reportage 2	Intervenant 1									
	Intervenant 2									
	Intervenant 3									
	Intervenant 4									

- Une fois la grille d'analyse distribuée, un contenu médiatique est **projeté** aux élèves. Un journal télévisé peut être un choix pertinent puisqu'il permet d'aborder différents aspects de la société française en fonction des sujets traités. Pour garantir un travail minutieux des élèves, le professeur veillera à la durée du contenu médiatique analysé afin qu'il soit adapté à une séquence d'une heure. Dans le cas de l'analyse d'un JT, la classe peut être divisée en différents groupes qui se verraient chacun attribuer un ou deux reportages issus de ce journal télévisé.
- Une fois les grilles d'analyses complétées, la **restitution** peut avoir lieu. En fonction du choix du contenu diffusé, le professeur doit faire émerger des enseignements au sujet de la représentation de la diversité. Une carte mentale peut être réalisée avec des logiciels comme Framindmap.
- L'objectif du professeur dans la mise en commun doit être de fournir des réflexes de pensée et de méthodologie permettant aux élèves d'exercer leur esprit critique sur un contenu médiatique donné. Il permet ainsi l'acquisition d'une méthodologie d'analyse des contenus médiatiques par les élèves.

**À savoir :** une séance en co-animation, EMC et mathématiques, est pertinente. En effet, le professeur de mathématiques peut exploiter les données avec les élèves afin de réaliser des représentations statistiques mettant en exergue les enseignements importants de l'analyse du contenu médiatique. Un exemple de travail en interdisciplinarité est disponible au lien suivant : <https://www.arcom.fr/sites/default/files/2024-06/Arcom-education-media-droits-des-femmes-college-lycee-Comment-rendre-compte-statistiquement-inegalites-representation-mediatique-femmes-hommes.pdf>

- En complément des enseignements issus du travail des élèves, le professeur est invité à utiliser les statistiques issues du travail de l'Arcom dans son baromètre de la diversité accessible au lien ci-dessous. Ces statistiques permettent une mise en perspective pour les élèves et elles montrent que les enseignements qu'ils auront tirés de leur corpus de contenus médiatiques se retrouvent à une autre échelle : <https://www.arcom.fr/nos-ressources/etudes-et-donnees/mediatheque/rapport-sur-la-representation-de-la-societe-francaise-dans-les-medias-exercice-2022-et-actions-2023>

✓ **Séance 3 – EMC et info-documentation [1 heure] : Comprendre l'action de l'Arcom en faveur d'une meilleure représentation de la diversité**

- Après s'être interrogés sur la notion de diversité, après avoir fait une analyse quantitative et qualitative d'un contenu médiatique, les élèves sont invités à **réfléchir** sur les modalités

d'action pour permettre une meilleure représentation de la diversité.

Il convient de s'interroger sur les prérogatives de différents acteurs de la création des messages médiatiques :

- L'éditeur de contenu (chaîne de télévision, radio, etc.)
- Les journalistes
- L'instance régulatrice de l'audiovisuel français, l'Arcom

Dans le déroulé de la séance il peut être intéressant de repartir de la phrase issue de la vidéo *La clé des médias* utilisée en accroche de la première séance : « **changer les images pour changer les mentalités** ».

#### Le déroulé :

- **Annexe 1** : les documents, qui sont amenés à être adaptés aux élèves en fonction de leur niveau, permettent de dresser un cadre général du fonctionnement du paysage médiatique audiovisuel français sur cette question de la diversité.
  - Le document 1 permet d'aborder le **rôle** général de l'Arcom et son rôle précis sur les questions de représentations de la diversité. Il permet de rappeler que l'Arcom agit dans un cadre légal fixé par le législateur. Trois verbes présents dans cet article de loi doivent être mis en avant. L'Arcom « **garantit** » la liberté des médias, elle « **veille** » à la représentation de la diversité et elle « **propose** » des mesures pour améliorer cette représentation.
  - Le document 2 permet de souligner les **obligations** des **diffuseurs** notamment ceux qui ont des « missions de service public » telles que précisées par la loi. Ils doivent notamment favoriser « le débat démocratique » et « assurer une meilleure représentation de la diversité de la société française » (article 43-11). Concernant France Télévisions, le législateur lui demande d'engager « une action adaptée » afin d'améliorer la présence de la diversité de la société française dans ses programmes.
  - Enfin, le document 3 peut permettre aux élèves d'appréhender **le rôle social, politique, démocratique** que l'on attribue aux médias et, ici, plus précisément, à la télévision. Le cahier des charges de France Télévisions évoque « *une ambition pour tout le pays* » à propos du rôle qui lui est dévolu. Au sujet de la diversité et de sa représentation, il est expressément demandé à France Télévisions de « *refléter notre société dans ses différentes composantes* » et d'être exemplaire dans la « lutte contre les discriminations et la représentation de la diversité de la société française ».

Ces trois documents permettent donc de dresser un premier panorama des acteurs du paysage audiovisuel français sur la question de la diversité. L'article 37 du cahier des charges de France Télévisions (document 3) permet de faire un lien entre les missions de l'Arcom et les missions de France Télévisions puisqu'il y est écrit que « *Dans le cadre des recommandations de l'Arcom [France Télévisions] met en œuvre les actions permettant d'améliorer la représentation de la diversité de la société française.* »

- **Annexe 2** : les documents permettent de montrer les actions initiées par les différents acteurs au-delà du cadre législatif ; France Télévisions multiplie les engagements pour une plus grande diversité :
  - Les extraits du projet stratégique présenté par la présidente de France Télévisions, Mme Delphine Ernotte Cunci sont intéressants à utiliser les élèves car ils permettent de faire un lien entre les différents acteurs du paysage audiovisuel et de montrer une mise en application concrète des attentes fixées par le législateur (cf Annexe 1 document 1). En effet, Mme Ernotte Cunci s'appuie sur le baromètre du CSA (ex Arcom) pour fixer des objectifs internes à son entreprise « *nous conduirons une analyse systématique de nos offres de programmes, assortie d'objectifs mesurables et quantifiables, ancrés dans l'outil de référence que constitue le baromètre du CSA* ».
  - Le document 2 permet d'aller plus loin concernant les actions concrètes de France Télévisions en matière d'engagement pour une plus grande représentation de la diversité. Dans son interview au journal Le Monde en date du 16 novembre 2020, celle-ci propose de conditionner les financements des productions audiovisuelles à une prise en compte de la diversité. « Ma méthode, c'est compter, partager, changer. Aux Etats-Unis, on

dit : « *No diversity, no commission.* » On ne finance pas un projet quand la diversité n'est pas représentée »

- **Annexe 3.** Les documents permettent d'aborder la pratique journalistique dans la représentation de la diversité :
  - Au-delà des engagements des acteurs institutionnels du paysage audiovisuel français que sont l'Arcom et France Télévisions, il convient d'interroger les pratiques journalistiques du quotidien qui pourrait contribuer à une meilleure représentation de la diversité. Sur cette question des bonnes pratiques journalistiques, on peut noter l'existence d'une « Charte de Rome » qui se veut être un « guide pour les journalistes et des professionnels de l'information sur le thème de la migration ». Etablie par l'association italienne *Carta di Roma* cette charte traite uniquement de la question des migrations et du traitement de celles-ci dans les médias. Elle propose une « check list » de questionnement que doit avoir en tête le journaliste lors de la production du contenu médiatique. Certains des questionnements évoqués peuvent servir de bases à une réflexion sur les pratiques des journalistes (annexe 3) ;
  - Pour continuer la réflexion sur ces problématiques de pratiques journalistiques, une interview croisée « Amener les journalistes à se pencher sur leurs pratiques » peut être intéressante à étudier avec les élèves. Elle est issue d'un travail du CSA belge intitulé *Panorama des bonnes Pratiques pour l'égalité et la diversité dans les médias audiovisuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles* (P.41 à 43) et accessible au lien suivant : [https://www.csa.be/wp-content/uploads/documents-csa/CSA\\_panorama\\_web.pdf](https://www.csa.be/wp-content/uploads/documents-csa/CSA_panorama_web.pdf)

**Pour aller plus loin** et concevoir un contenu médiatique visant à promouvoir la diversité, nous vous invitons à consulter le scénario pédagogique proposant de réaliser un Journal télévisé inclusif avec les élèves (<https://www.arcom.fr/sites/default/files/2024-06/Arcom-education-medias-ressources-representations-mediaticques-college-lycee-Comment-construire-journal-tv-inclusif.pdf>)

## Annexe 1. Les prérogatives de l'Arcom et les obligations des diffuseurs

### Document 1 : Les prérogatives de l'Arcom

Article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication dite loi Léotard. Article modifié par l'article 56 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

*« L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, autorité publique indépendante, garantit l'exercice de la liberté de communication au public (...).*

*Elle veille à ce que la diversité de la société française soit représentée dans les programmes des services de communication audiovisuelle et que cette représentation soit exempte de préjugés. Elle s'assure que les intérêts économiques des actionnaires des éditeurs de services de communication audiovisuelle et de leurs annonceurs ne portent aucune atteinte à ces principes.*

*L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique contribue aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations dans le domaine de la communication audiovisuelle. Elle veille, notamment, auprès des éditeurs de services de communication audiovisuelle, compte tenu de la nature de leurs programmes, à ce que la programmation reflète la diversité de la société française, en particulier sa dimension ultramarine. Elle rend compte chaque année au Parlement des actions des éditeurs de services de télévision en matière de programmation reflétant la diversité de la société française et propose les mesures adaptées pour améliorer l'effectivité de cette diversité dans tous les genres de programmes. »*

### Document 2 : Les obligations des diffuseurs dépositaires d'une mission de service public.

**Articles 43-11 et 44** (modifiés en 2017) de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication dite loi Léotard.

**Article 43-11 :** *« Les sociétés énumérées aux articles 44 et 45 poursuivent, dans l'intérêt général, des missions de service public. Elles offrent au public, pris dans toutes ses composantes, un ensemble de programmes et de services qui se caractérisent par leur diversité et leur pluralisme, leur exigence de qualité et d'innovation, le respect des droits de la personne et des principes démocratiques constitutionnellement définis.*

*Elles favorisent le débat démocratique, les échanges entre les différentes parties de la population ainsi que l'insertion sociale et la citoyenneté. Elles mettent en œuvre des actions en faveur de la cohésion sociale, de la diversité culturelle, de la lutte contre les discriminations et des droits des femmes. Elles s'attachent notamment à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre les préjugés sexistes, les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple ainsi qu'à assurer une meilleure représentation de la diversité de la société française, notamment d'outre-mer. Elles proposent une programmation reflétant la diversité de la société française. (...) Elles assurent l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information ainsi que l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion dans le respect du principe d'égalité de traitement et des recommandations de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique.*

*(...) Chaque année, un rapport est déposé au Parlement afin de faire l'état de l'application des dispositions du présent article.*

**Article 44 :** *« (...) France Télévisions reflète dans sa programmation la diversité de la société française et veille à engager une action adaptée pour améliorer la présence de cette diversité dans les programmes. »*

### Document 3 : Extraits du cahier des charges de France Télévisions fixés par le Décret n°2009-796 du 23 juin 2009

Source : <https://www.arcom.fr/nos-ressources/espace-juridique/textes-juridiques/avis-du-4-juillet-2023-relatif-un-projet-de-decret-portant-modification-du-cahier-des-charges-de-la-societes-nationale-de-programme-france-televisionsFrance-Televisions>

## **Annexe 2 : les engagements des acteurs du paysage médiatique pour une meilleure représentation de la diversité de la société française**

**Document 1 :** Extraits du projet stratégique de Delphine Ernotte Cunci, intitulé « FRANCE TELEVISIONS, NOTRE BIEN COMMUN, Cinq priorités pour la souveraineté culturelle », 2021

**Diversité :** un plan d'inclusion

*« La photographie que nous offre le baromètre de la diversité du CSA (ex Arcom) le rappelle chaque année : si les progrès existent, notamment en fiction, le déficit de représentation reste une réalité dans l'ensemble des médias audiovisuels. Ce constat impose un changement de méthode et de vitesse. Les leviers existent, à commencer par le dépassement de la pudeur républicaine qui nous fait hésiter à embrasser des approches plus quantitatives. L'heure est à la mise en œuvre d'un plan d'action concret pour l'inclusion et la représentation. Il passera par trois actions concrètes.*

*Tout d'abord, le recrutement des équipes et de l'encadrement fera l'objet d'une action résolue pour représenter toutes les diversités, qu'elles soient sociales, d'origine, d'habitat ou liées au handicap. Les partenariats avec les écoles de journalisme, filières de formation et associations de terrain dans les territoires fragiles seront renforcés autour d'objectifs précis et en responsabilisant chaque membre du comité exécutif sur les recrutements et contrats d'alternance conclus dans son périmètre de responsabilité. C'est à cette condition que nous favoriserons l'émergence d'une nouvelle génération de journalistes et de professionnels de l'audiovisuel. Ensuite, nous conduirons une analyse systématique de nos offres de programmes, assortie d'objectifs mesurables et quantifiables, ancrés dans l'outil de référence que constitue le baromètre du CSA (ex Arcom). Les antennes devront connaître une progression notable et constatable, notamment dans les choix d'incarnation. Enfin, une action positive sera engagée, en lien avec le CNC et les producteurs de fiction et de documentaire, pour toujours mieux prendre en compte la diversité des problématiques sociales dans les contenus que nous choisissons et les histoires que nous racontons.*

*L'inclusion des personnes handicapées, dans l'entreprise comme dans les contenus, va pour sa part poursuivre sa dynamique de progression. Les personnes en situation de handicap doivent en particulier pouvoir accéder à nos offres comme tous les citoyens, à travers une amélioration continue du sous-titrage, de la LSF et de l'audio-description, qualitativement comme quantitativement. franceinfo, déjà à la pointe des chaînes d'information en matière d'accessibilité, deviendra la première chaîne d'information 100% accessible au cours du prochain mandat, tandis que france.tv continuera à investir pour être le pôle de référence de l'accessibilité numérique pour tous. »*

**Document 2 :** Extraits d'une interview de la présidente de France Télévisions, *Le Monde*, 16 novembre 2020. [https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/11/16/delphine-ernotte-la-diversite-sera-le-fil-rouge-de-mon-mandat-a-france-televisions\\_6059844\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/11/16/delphine-ernotte-la-diversite-sera-le-fil-rouge-de-mon-mandat-a-france-televisions_6059844_3234.html)

**Delphine Ernotte :** « La diversité sera le fil rouge de mon mandat » à France Télévisions

Reconduite pour cinq ans, la présidente du groupe audiovisuel promet des antennes plus conformes à la société française.



La présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte, en septembre 2019, à Paris. JOEL SAGET / AFP

Après avoir consacré les premières semaines de son second mandat à renouveler son état-major, Delphine Ernotte s'attelle désormais à la mise en œuvre du projet qui lui a valu d'être, en juillet, la première dirigeante de France Télévisions reconduite dans ses fonctions par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) (ex Arcom). La présidente du groupe défend ses choix en matière d'information, de rigueur budgétaire et de promotion de la diversité.

Pour votre second mandat, vous vous êtes engagée à faire mieux en matière de diversité. Comment allez-vous faire ?

Nos publics revendiquent d'être mieux représentés, en matière de parité, de couleur de peau, de handicap, d'origine géographique et sociale. La distorsion entre la réalité et sa représentation à la télévision est trop grande. Nous allons donc évaluer la représentation à l'antenne afin de nous fixer des objectifs pour 2021. D'après le CSA (ex Arcom), les personnes « *perçues comme non blanches* » représenteraient environ 25 % de la société française, contre 15 % à la télévision. On a un énorme rattrapage à faire. Ce sera le fil rouge de mon nouveau mandat.

Comment l'imposer aux producteurs ?

Ma méthode, c'est compter, partager, changer. Aux Etats-Unis, on dit : « *No diversity, no commission.* » On ne finance pas un projet quand la diversité n'est pas représentée.

Comptez-vous adapter les structures de l'entreprise à ce nouvel objectif ?

Dès 2021, je recruterai 200 alternants issus de la diversité. C'est important d'être représenté devant, mais aussi derrière la caméra. Il faut faire rentrer de nouveaux profils. Nous avons des salariés, en outre-mer, qui doivent trouver leur place sur les antennes nationales. Karine Baste-Régis, que je viens de nommer joker du « 20 heures », a démarré à Martinique la première. La création de France info a aussi été l'occasion de recruter des parcours plus diversifiés.

### **Annexe 3. Les pratiques journalistiques et la représentation de la diversité**

**Document 1** : Extraits de la *Charte de Rome*, version 2020.

[https://www.cartadiroma.org/wp-content/uploads/2020/03/Guide\\_Charte-de-Rome\\_2020.pdf](https://www.cartadiroma.org/wp-content/uploads/2020/03/Guide_Charte-de-Rome_2020.pdf)

1. Je suis conscient de mes convictions personnelles sur les enjeux, les histoires et les gens que j'ai choisi de raconter ?
2. Je suis conscient du pouvoir des images, des termes et de la musique ?
3. Je mentionne l'appartenance ethnique si elle est sans rapport avec l'histoire ?
4. Je vais passer assez temps pour vérifier les faits ? Je suis sûr d'utiliser les termes corrects ?
5. Si nécessaire, je consulte avec des collègues plus expérimentés et ceux d'origines différentes ?
6. Je tente une variété d'opinions parmi les porte-parole des minorités et des témoins ?
7. Les personnes qui représentent les différentes communautés sont présentes dans mes reportages pour des raisons compréhensibles ?
8. Je pose comme un défi de trouver de nouvelles sources et à remettre en question le discours dominant ?
9. Je réfléchis sur le fait que mes articles peuvent perpétuer les stéréotypes ?
10. Je suis conscient de mes convictions personnelles sur les enjeux, les histoires et les gens que j'ai choisi de raconter ?

**Document 2 :** « Amener les journalistes à se pencher sur leurs pratiques », *Panorama des bonnes Pratiques pour l'égalité et la diversité dans les médias audiovisuels de la Fédération Wallonie-bruxelles* (P.41 à 43). 2013.

Source : [https://www.csa.be/wp-content/uploads/documents-csa/CSA\\_panorama\\_web.pdf](https://www.csa.be/wp-content/uploads/documents-csa/CSA_panorama_web.pdf)